Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20260408-SG2026_269-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 8 avril 2026 - Délibération n° 2026-026

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 8 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 2 avril, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

<table>
<tr><td colspan="2">Nombre de membres du Conseil</td><td>Membres présents</td></tr>
<tr><td>En exercice</td><td>29</td><td rowspan="3">Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Madame Géraldine Denigot, Monsieur Marc Droguet, Madame Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Madame Adélaïde Montagut, Monsieur Tahir Thiam, Madame Bouchra Oubrouk, Monsieur Taner Basol, Mesdames Marion Paupette et Sabine Rullier de Baynast, Monsieur Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic et Martine Évain, Monsieur Loïc L'Haridon, Mesdames Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton.</td></tr>
<tr><td>Présents</td><td>28</td></tr>
<tr><td>Votants</td><td>29</td></tr>
<tr><td colspan="2">Vote</td><td>Absente excusée ayant donné mandat de vote</td></tr>
<tr><td>Pour</td><td>29</td><td>Madame Béatrice Cosson, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.</td></tr>
<tr><td>Contre</td><td>/</td><td>Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote</td></tr>
<tr><td>Abstention</td><td>/</td><td>/</td></tr>
<tr><td colspan="2"></td><td>Secrétaire de séance : Madame Géraldine Denigot.</td></tr>
</table>

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation a lieu au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires 2026, les engagements pluriannuels envisagés en fonctionnement et en investissement ainsi que sur la structure et la gestion de la dette avec pour base de discussion, un rapport présentant les informations qui suivent :

1. Note préliminaire

2. Le contexte macroéconomique

- Les perspectives économiques
- Les finances des collectivités locales
- La Loi de Finances pour 2026

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20260408-SG2026_269-DE

3. Ville de Redon : la situation actuelle

- La dette
- La fiscalité
- Les ressources humaines
- Les dépenses et recettes de fonctionnement
- La capacité d'autofinancement (CAF) et les indicateurs de gestion
- L'investissement
- La trésorerie

4. Les perspectives budgétaires

- Les principales orientations en fonctionnement
- Les principales orientations en investissement 2026-2032
- L'autofinancement prévisionnel
- Schéma de projection du Budget Ville 2026

5. Sources documentaires

A l'issue de la présentation des orientations budgétaires 2026, Monsieur le Maire a ouvert le débat.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2312-1 à D. 2312-3,
Vu le rapport d'orientation budgétaire présenté en annexe,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

PREND ACTE de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2026 et de la tenue d'un débat sur lesdites orientations budgétaires.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon

La Secrétaire de séance,
Géraldine Denigot
3ème Maire-Adjointe

Mis en ligne le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens www.telerecours.fr